

HONORAIRES DE TRANSACTION

Tranches de prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 30 000 €	3 000 €
De 30 001 € à 100 000 €	6,50%
De 100 001 € à 200 000 €	6,00%
De 200 001 € à 300 000 €	5,50%
De 300 001 € à 600 000 €	4,00%
De 600 001 € à 800 000 €	3,80%
De 800 001 € à 900 000 €	3,50%
De 900 001 € à 1 500 000 €	3,30%
De 1 500 001 € à au-delà	3,00%

Viager : barème applicable sur la valeur estimée de la pleine propriété. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Honoraires charge vendeur, calculés par tranches cumulatives sur le prix de vente, pour un montant minimum de 3000€ TTC. Le présent barème est susceptible d'être révisé tous les ans. Le taux de T.V.A. est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

HONORAIRES DE GESTION & LOCATION

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIVE :

HABITATIONS :

- Honoraires d'entremise ou avenant modificatif au bail 200€ TTC
- Visites, constitution du dossier, rédaction du Bail (Loi ALUR) 10€ TTC/m²
- Etats des lieux Entrée et/ou Sortie (Loi ALUR) 3€ TTC/m²

LOCAUX COMMERCIAUX :

- Frais d'entremise ou avenant modificatif au bail 200€ TTC
- Visites, constitution du dossier, état des lieux d'entrée, rédaction du bail 1 mois de loyer HC
- Etat des lieux de sortie 3€ TTC/m²

STATIONNEMENTS :

- Frais d'entremise : 100€ TTC
- Visites, constitution du dossier, rédaction du bail 1 mois de loyer HC

Le bailleur et le locataire règlent le même montant d'honoraires, outre les frais d'entremise qui sont exclusivement à la charge du bailleur.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE : (Calculés sur les encaissements mensuels)

6% HT